



**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N°dél. : 000943

Séance du lundi 21 décembre 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatze AKODAD, Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 3.5), Françoise BRANGET, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.1.3), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 3.4), Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 2.6), Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 2.6), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.3), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRE (jusqu'au rapport 2.6), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT (jusqu'au rapport 2.6), Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN (jusqu'au rapport 2.6), Nicole WEINMAN (à partir du rapport 1.1.3 et jusqu'au rapport 2.6) Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC Brailans : Alain BLESSEMAILLE (à partir du rapport 1.1.3) Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chauenne : Bernard VOUGNON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Jean-Pierre PROST Ecole Valentin : Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Claude PREIONI (jusqu'au rapport 2.6) Gennes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY (jusqu'au rapport 2.6) Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Le Gratteris : Cédric LINDECKER (jusqu'au rapport 3.4) Mamirole : Daniel HUOT, Didier MARQUER (jusqu'au rapport 2.6) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.3) Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOU Morre : Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport 2.6), Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilly les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILLIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (jusqu'au rapport 3.5) Saône : Maryse BILLOT Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE-BESANCON Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (jusqu'au rapport 3.5)

Étaient absents : Besançon : Pascal BONNET, Martine BULTOT, Françoise FELLMANN, Abdel GHEZALI, Sylvie JEANNIN, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER Beure : Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Chalezeule : Raymond REYLE Champoux : Thierry CHATOT Chatillon le Duc : Denis GALLET Chaudfontaine : Christiane BEUCLER Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL Franois : Françoise GILLET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Denis JOLY Nancray : Daniel ROLET Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilly les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Routelle : Claude SIMONIN Saône : Alain WIENNET Torpes : Bernard LAURENT Vorges les Pins : Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Geneviève VERRO

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET, M. BULTOT, F. FELLMANN, A. GHEZALI, L. HAKKAR (à partir du rapport 3.5), C. MICHEL, N. MOUNTASSIR (à partir du rapport 2.7), M. OMOURI, J. PANIER, J. SCHIRRE (à partir du rapport 2.7), C. THIEBAUT (à partir du rapport 2.7), R. DEMESMAY, R. REYLE, F. GILLET, C. LINDECKER (à partir du rapport 3.5), Denis JOLY, D. ROLET, J. MENIGOZ, J.-M. BOUSSET, J.-P. ISSARTEL (à partir du rapport 3.6)

Mandataires : E.SASSARD, C. TISSIER, J. DEMONET, H.AKODAD, D. POISSENOT (à partir du rapport 3.5), J.-S. LEUBA, V. HINCELIN (à partir du rapport 2.7), J. ROSSELOT, B. RONZI, M. LOYAT (à partir du rapport 2.7), B. CYPRIANI (à partir du rapport 2.7), J.-P. DILLSCHNEIDER, C. MAGNIN-FEYSOT, C. PREIONI, D. HUOT (à partir du rapport 3.5), M. FELT, J.-P. MARTIN, M.-O. CRABBE-DIAWARA, J.-M. FAIVRE, S. COURBET (à partir du rapport 3.6)

Objet : Avenant n°1 au marché d'assistance en gestion active du patrimoine

Avenant n°1 au marché d'assistance en gestion active du patrimoine

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2009 et PPIF 2009/2014 Enveloppe « Etudes financières »	Montant prévu BP 2009 : 87 500 € (enveloppe globale) Montant de l'opération : 6 877 €

Résumé :

Les opérations de contrôle suite au recensement des immobilisations et des opérations d'ordre non budgétaires relatives au patrimoine ont été alourdies et retardées. 5 jours supplémentaires d'intervention doivent être réalisés.

Ces jours supplémentaires d'intervention ne faisant pas partie du marché initial, il convient de passer un avenant d'un montant de 6 877 € TTC.

I. Contexte rappelant l'attribution du marché

Le Grand Besançon a souhaité instaurer un système d'inventaire permanent du mobilier et de l'immobilier et ainsi mettre à jour son patrimoine.

L'objectif principal du Grand Besançon est de se conformer à la réglementation en vigueur qui impose la tenue d'un inventaire comptable depuis le 1^{er} janvier 1996. Par ce fait, les engagements pris par le Grand Besançon dans le cadre de la Convention de services comptable et financier signée le 19 décembre 2008 seront respectés.

Cette mission d'inventaire porte sur les exercices 1994 à 2007 et se déroule en trois temps :

- la reconstitution du patrimoine en identifiant les biens acquis, les travaux réalisés et les subventions d'équipement d'une part, et d'autre part les biens à intégrer ou à sortir du patrimoine suite aux transferts de compétences, ou encore à mettre au rebut. Cette phase nécessite la mise en adéquation du compte de gestion du Trésorier et des grands livres du Grand Besançon,
- la mise en place d'outils méthodologiques permettant de définir une procédure interne de suivi de l'inventaire,
- la passation des opérations comptables patrimoniales et la correction des amortissements.

Le Grand Besançon a souhaité bénéficier de l'appui d'un cabinet extérieur pour réaliser cette mission.

A l'issue d'une mise en concurrence, le marché a été attribué au cabinet CBS Management pour un montant de 41 400 € HT. Ce marché a été notifié le 23 décembre 2008.

II. Exécution du marché

Conformément au marché, le recensement des immobilisations et des opérations d'ordre non budgétaires relatives au patrimoine doit être effectué. Suite à ce recensement des opérations de contrôle sont réalisées. Compte tenu des difficultés rencontrées lors de la collecte des informations, tel que le chiffrage des transferts et l'identification des biens concernés ou l'analyse des justificatifs des opérations d'ordre passées, les opérations de contrôle ont été alourdies et retardées. Il convient donc d'augmenter le nombre de jours d'intervention.

Le nombre de jours supplémentaires à prévoir est estimé à cinq (5 jours x 1 150 € HT de coût par jour soit 6 877 € TTC au total).

Ces jours supplémentaires d'intervention n'étant pas intégrés dans le marché initial, il est nécessaire de passer un avenant. Cet avenant entraîne une augmentation du marché de 13,89 %.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur les modalités financières de l'avenant n°1 au marché « assistance en gestion active du patrimoine »,**
- **autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cet avenant.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

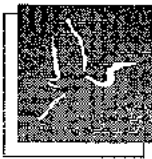
Pour : 124

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ

Reçu le 23 DEC. 2009



AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°08/345
Mission d'assistance en gestion active du patrimoine

I. Identification de la personne publique qui a passé le marché et du titulaire

Personne publique : Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
4, rue Gabriel Plançon – La City
25043 Besançon Cedex

Titulaire du marché : CBS Management
Parc Scientifique Agropolis Bât 4
BP 74497 34397 Montpellier

Marché n°08/345 : notifié le 23/12/2008.

Objet du marché : Assistance en gestion active du patrimoine.

Durée du marché : 12 mois.

Montant du marché : 56 391,40 € TTC.

II. Objet de l'avenant

Article 1 :

Le marché dont la désignation est mentionnée ci-dessus est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants :

Article 2 : Incidences financières

Du fait des difficultés rencontrées lors de la collecte des informations, tel que le chiffrage des transferts et l'identification des biens concernés ou l'analyse des justificatifs des opérations d'ordre passées, les opérations de contrôle ont été alourdies et retardées. Aussi, le nombre de jours d'intervention est augmenté de cinq (5 jours x 1 150 € HT de cout par jour soit 6 877 € TTC au total).

Le marché initial est augmenté de 13,89 %.

Article 3 : Clause de priorité des dispositions du présent avenant

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

III. Signature des parties

Fait en un seul original à Besançon, le

Le Titulaire,

Par délégation du Président,
Le Vice-Président de la CAGB,

Gabriel BAULIEU,

Maire de Serre-les-Sapins

NOTIFICATION DE L'AVENANT

La notification consiste en la remise d'une photocopie certifiée conforme de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et aux nouveaux titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans le cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera (ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A

, le